

**S'unir, Lutter,
Gagner**

Se syndiquer !

www.sudptt.org/centresappels/
Facebook : [centresdappellsud](https://www.facebook.com/centresdappellsud)



REVENDEICATIONS NAO 2021



Rémunération partage de la valeur ajoutée :

- Augmentation générale des salaires.
 - o 75 euros pour les employés,
 - o 50 euros pour les agents de maîtrise
 - o 20 euros pour les cadres.
- Prime Macron Covid 2ème ligne, pouvant aller jusque 1000€,
- Alignement des salaires des ex Acticall au niveau de ceux de Sitel,
- Alignement vers le haut de la prime pour une même activité sur tous les sites,
- Harmonisation des Primes sur tous les Sites Sitel.
 - o (15% de la moyenne de salaire de CCN) 236€19.
- Extension de la Prime Mutualisation à 30€. (30€ comme cela est le cas sur certains sites),
- Passage automatique du coefficient après 6 mois d'ancienneté de 130 à 140 puis de 140 à 150 après 1 an d'ancienneté puis évolution automatique au coefficient supérieur tous les 2 ans pour les employés.
- Hausse de l'indemnité télétravail à 50€ minimum.
- Prise en charge de la journée de Solidarité à 100% par l'employeur.

Qualité vie travail

- Subrogation sécurité sociale pour tous, y compris pour les mi-temps thérapeutiques.
- Passage de la part employeur mutuelle à 60% au lieu de 50%,
- Zéro jour de carence pour le 1er arrêt maladie pour les employés, comme c'est déjà le cas pour les cadres. un jour au 2ème arrêt et trois jours à partir du 3ème arrêt.
- Une visite médicale par an pour chaque salarié afin de permettre un contrôle de l'audition et de la vue.
- Acquisition de l'ancienneté pendant toute la durée des congés parentaux.
- Répartition des tâches de back office entre tous les salariés afin de diversifier les tâches et ainsi éviter la robotisation.

Egalité hommes / femmes

- Suppression du critère de présentéisme pour les primes car les salarié-es sont amené-es à s'absenter, notamment pour garde d'enfant malade et que cette tâche revient le plus souvent à des femmes.
- 6 jours absence par enfant malade par an payés par l'employeur et au-delà, passage de ces absences en congés autorisés sans limite fixée des jours d'absence.
- Pas de perte d'ancienneté pour une femme ou un homme à partir du second congé parental.

Mobilité Durable :

- Prise en charge totale par l'entreprise de l'abonnement annuel vélo urbain pour les personnes qui ne prennent pas les transports en commun.
- Carte EDENREN Carburant (500€).